

**LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
8407.34.20	De véhicules de la sous-position 8701.20, ou des positions 8702, 8703 ou 8704 :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	3,1 %	C
8407.34.90	Autres moteurs :	Franchise	D
8407.90	De machines ou matériel agricoles ou horticoles . . . . .	Franchise	D
8407.90.10	Autres . . . . .	Franchise	D
8407.90.90	Autres . . . . .	Franchise	D
8408	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesels ou semi-diesels) :		
8408.10.00	Moteurs pour la propulsion de bateaux . . . . .	3,7 %	A
8408.20	Moteurs des types utilisés pour la propulsion de véhicules du chapitre 87 :		
8408.20.10	De tracteurs agricoles . . . . .	Franchise	D
8408.20.20	De véhicules de la sous-position 8701.20, ou des positions 8702, 8703 ou 8704 :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	3,7 %	A
8408.20.90	Autres . . . . .	3,7 %	A
8408.90	Autres moteurs :		
8408.90.10	De machines ou matériel agricoles ou horticoles . . . . .	Franchise	D
8408.90.90	Autres :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	3,7 %	A
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des positions 8407 ou 8408 :		
8409.10.00	De moteurs pour l'aviation . . . . .	Franchise	D
8409.91	Autres :		
8409.91.10	Reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (y compris à piston rotatif) Pièces en fonte, n'ayant pas dépassé le stade du nettoyage, seulement ébarbées et démasselottées, ou usinées pour leur fixation sur des machines de finissage . . . . .	Franchise	D